



Discrimination lors d'un entretien d'embauche

Par **entwine13**, le **30/04/2008** à **01:09**

Voilà, bonjour, je me présente je m'appelle Thierry, j'ai une malformation au niveau de ma main droite absence de 4 phallanges dont une partiellement, j'ai une pince qui me permet d'attraper les objets assez facilement puisque je suis né avec.

Voilà un petit moment que je cherche un job étudiant et il y a une semaine environ j'ai passé un entretien d'embauche à Mc Donald's.
J'ai donc énoncé mon problème d'handicap ainsi que de mon statut de travailleur handicapé que je viens d'avoir.

Après un petit moment cette dame m'a tout simplement dit que étant donné mon handicap et qu'un employé mcdo devait être polyvalent et pouvoir tout faire je ne conviendrais pas au poste. Je lui ai tout de même dit que je pensais pas être trop handicapé pour faire ce job et que si elle me donnait la chance pour une période d'essai je pourrai lui montrer.
Elle m'a dit que ça lui coûtait de l'argent de faire ce genre de choses.

Mon dieu je vais les ruiner...

Cette dame devait me rappeler le lendemain après en avoir parlé à son directeur, voilà 5 jours que j'attends...

j'ai tout simplement été jugé sur mon physique je pense avoir été victime de discrimination à l'embauche...

Est-ce qu'on a le droit de refuser quelqu'un sur la base d'un jugement physique comme celui-

ci?

y-a-t-il des procédures judiciaires ou pas?

J'ai un collègue qui a été témoin de toute la scène je sais pas si cela peut apporter quelque chose...

Merci d'avance pour votre aide, je galère vraiment pour trouver un emploi et voilà que ça vient se rajouter par dessus j'en ai un peu marre ... et je trouve ça dégueulasse

Par **candide60**, le **16/05/2008** à **18:16**

Bonjour Thierry,

je ne peut pas répondre à votre question, je viens juste vous soutenir, comprenant tout à fait ce que vous avez vécu.

J'ai 22 ans, bts assistante de direction en poche et petites expériences pro réussite. Hier j'ai passé un entretien d'embauche pour un poste d'assistante commerciale.

Après une heure et demi d'entretien assez réussi, un poste dont je rêve et qui me correspond, le recruteur glisse que ma taille (1m48) va gêner les clients. Puis me dit qu'il prendra une décision dans 3 semaines après la rencontre d'autres candidats.

Je suis profondément contrariée, je ne veux même plus bosser avec un homme pareil. J'accepte qu'une assistante doit soigner son apparence, je ne tolère pas les remarques sur le physique. C'était peut être un test... et il ne m'a pas officiellement écarté des candidats.

Mais je veux empêcher, pour moi et d'autres, que les recruteurs sortent des choses pareils. Cependant je n'ai aucune preuve et n'ai pas retenu la phrase exacte. Que faire ???

Par **Béa92**, le **04/06/2008** à **13:30**

Bonjour Thierry,

Le mieux est que tu saisisse la HALDE soit en leur écrivant soit via leur site

<http://www.halde.fr/>

Son rôle est non seulement te conseiller d'un point de vue juridique lorsqu'il y a discrimination mais aussi t'aider à monter un dossier.

Cette autorité a été créée dans le but d'appuyer tous ceux(celles) qui sont ou pensent être victimes de discrimination.

N'hésite donc pas !

D'autre part, tu devrais te renseigner sur le net (forums...) ou via l'ANPE... pour connaître la liste des entreprises qui ont décidé de recruter des salariés ayant un handicap. Il y a eu un battage autour d'elles il y a quelques mois.

Pour les agences d'intérim, j'ai eu l'écho que certaines commençaient à s'y intéresser (Adecco depuis plusieurs années d'ailleurs ou Manpower...).

Good luck

Béa

Par **gpierreavocat**, le **04/06/2008** à **18:07**

L122-45 du code du travail rend la discrimination à l'embauche illégale.

Vos pouvez agir devant les Tribunaux (pénal ou prud'hommes).

Ce sera à Macdonald de prouver que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à toute discrimination...si vous avez un témoin au moment des faits c'est encore mieux.

Par **farida**, le **22/10/2009** à **17:26**

salut thierry

Si vraiment tu as un témoin effectivement on peut dire que tu peux le prouver, voilà ce que tu peux faire c'est saisir la halde c'est la haute autorité et ils ont un pouvoir.

Le site HALDE tu peux la saisir et vont t'aider jusqu'au bout si vraiment c'est reconnu comme discriminatoire.

bon courage